

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 28.9.2016

Rapport de la commission de gestion et finances sur le préavis 03/2016 relatif au budget 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie le 15 septembre 2016 à la salle de réunion AISGE pour étudier le préavis cité en titre en présence de Mmes Florence Rattaz, présidente du CODIR, Dominique Althaus, secrétaire générale, et Jannick Burnier, boursière, que nous remercions d'avoir pris le temps de passer longuement en revue le document et d'avoir répondu à nos premières demandes d'éclaircissements.

En préambule, nous tenons à relever les conditions difficiles dans lesquelles nous avons dû étudier ce préavis. Les compléments d'information demandés ne nous ont été remis que le 21 septembre, soit une semaine avant le Conseil intercommunal, alors que le règlement nous impose justement de remettre notre rapport 7 jours avant la séance, cas d'urgence réservés. Nous regrettons que ce début de législature commence sur de mauvaises bases et osons espérer qu'il s'agit bien là d'un cas d'urgence exceptionnel dû à la mise en route des nouveaux membres du CODIR, dont le dicastère "Finances", qui, comme la majorité des membres de notre commission, ont besoin de temps pour se plonger dans les dossiers. A l'avenir, nous demandons d'une part, de pouvoir prendre connaissance des préavis avant la séance avec le CODIR et d'autre part, de ménager un délai minimum de deux semaines pour son examen et la remise du rapport.

Avant de se pencher sur le fonds, nous voulons souligner la nette amélioration apportée à la présentation du budget, qu'il s'agisse des commentaires sur les comptes par nature ou du processus de répartition des coûts par commune, qui facilite grandement la compréhension et l'analyse du préavis.

La commission ne commentera pas ce budget point par point, les commentaires du CODIR répondant à la plupart des questions que suscitent des écarts avec 2016. Cependant, nous désirons porter à votre connaissance quelques remarques complémentaires concernant les comptes suivants :

Compte 3500.3803.00 – Attribution au fonds de rénovation des bâtiments

L'augmentation vient du fait que le pourcentage de la valeur des bâtiments attribué au fonds de rénovation passe à 1% dès la 11^e année (Le Cordex date de 2007).

Compte 3501.3223.00 – Intérêts des emprunts à moyen et long terme

Les intérêts ont doublé en regard des comptes 2015 en raison de l'achat du bâtiment de l'enfance à Trélex.

Compte 5000.3099.00 – Forfait administratif dû à l'Etat

Historiquement, le salaire des enseignants était versé par les communes et certaines tâches administratives leur étaient confiées. Actuellement, cette mise à disposition de temps de la part des Doyens et du secrétariat de l'école au bénéfice de l'AISGE fait l'objet d'un forfait négocié avec l'Etat; l'organisation des camps de ski est un exemple de cette collaboration.

L'analyse de l'évolution des grands postes du budget nous amène à faire les commentaires suivants:

Administration écoles (5000)

L'augmentation significative des effectifs du secrétariat de l'AISGE génère une croissance d'environ CHF 100'000.-, soit 40% des coûts. Même si ce chiffre peut sembler important, il ne pèse pas lourd dans le budget total de près de 6 millions de l'AISGE.

Primaire P1 (5101)

Contrairement aux apparences, les coûts du P1 ne baissent pas; les loyers des cantines, environ CHF 86'000.- en 2016, sont simplement comptabilisés sous "bâtiments". L'augmentation est proportionnelle au nombre d'élèves.

Primaire P2 (5102)

Le P2 subit la plus importante hausse du budget avec environ 70% d'augmentation des coûts. Le renforcement de l'encadrement extrascolaire des élèves en est la raison principale. La surveillance des enfants jusqu'à 12 ans dans les transports publics est exigée par la loi mais des renégociations sont en cours. Les patrouilles organisées à trois carrefours dangereux contribuent également à cette explosion des coûts. A noter que l'AISGE emploie aujourd'hui 33 personnes.

Secondaire (5200)

Hormis les frais exceptionnels dus aux 30 ans du collège, les coûts du secondaire sont stables, voire en baisse car certains postes ont été calculés au plus juste en fonction des coûts effectifs 2015.

Au niveau des locaux scolaires, force est de constater que l'achat du nouveau bâtiment à Trélex n'a que peu augmenté les coûts, de l'ordre de 13%. De plus, l'amortissement des bâtiments existants compense cette augmentation pour ne générer au total que moins de 1% de hausse sur le total des loyers.

En conclusion, si l'on compare les coûts totaux par commune du budget 2017 avec ceux du budget 2016, l'augmentation des charges de l'administration et du primaire est totalement maîtrisée.

Budget 2016	Budget 2017	Evolution	
Total à payer	Total à payer	(en %)	
1 713 958,33	1 746 712,15	1,91	Arzier
1 172 077,45	1 202 456,63	2,59	Genolier
620 843,50	643 616,49	3,67	Givrins
1 290 509,60	1 298 820,56	0,64	Saint-Cergue
944 006,47	943 317,58	-0,07	Trélex
5 741 395,35	5 834 923,41	1,63	Totaux

Au vu de l'augmentation de la population et par conséquent du nombre d'élèves de la plupart des communes de l'association, cette légère augmentation du total des coûts et loyers scolaires est tout à fait acceptable et justifiée.

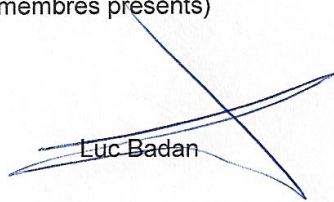
Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et finances vous recommande d'approuver le budget 2017 tel que présenté dans le préavis 03/2016.

Trélex, le 21 septembre 2016

La commission de gestion et finances (membres présents)



Patricia Audétat



Luc Bañan



Thomas Kriha